

Lettre de Charles de Créqui à Maximilien de Béthune, duc de Sully (19 juillet 1624) cote 1 J 1396

Présentation

Achetée par les Archives départementales de l'Isère en 1980 auprès de la librairie parisienne Henri Saffroy, la lettre de Charles de Créqui à Maximilien de Béthune, duc de Sully, cotée 1 J 1396 met à contribution, après les archives personnelles et familiales des Lesdiguières subsistant à ce jour aux Archives départementales de l'Isère (sous-série 11 J, publication du mois de juin), et les fonds publics de la Chambre des comptes et du Parlement de Grenoble (série B, publications des mois de juillet et d'août), les pièces isolées d'origine privée, souvent passées auparavant entre les mains de plusieurs collectionneurs d'autographes, acquises par les Archives départementales de l'Isère au gré des occasions, des ventes... et de leurs moyens pour compléter les fonds qu'elles préservent (sous-séries 2 E puis 1 J).

Cette missive permet d'évoquer le second duc, qui releva le titre en 1626 à la mort du connétable. Charles de Créqui (1575-1638) est le gendre de François de Bonne de Lesdiguières (1543-1626) depuis son mariage en 1595 avec sa fille légitime Madeleine de Bonne (1576-1620). Il le devient une seconde fois, en décembre 1623, en épousant l'une des deux filles légitimées de François de Bonne et Marie Vignon, Françoise de Bonne (1604-?). En 1610, il succède à son beau-père à la lieutenance générale pour le roi en Dauphiné. Il n'en continue pas moins de combattre pour le roi en de multiples occasions, ce qui lui vaut le bâton de maréchal de France, reçu le 27 décembre 1621.

Allusif, comme il en va souvent des correspondances, le document nécessite pour être compris le rappel d'un triple contexte, familial, national et européen. Il est même nécessaire de restituer son lieu d'écriture, non mentionné. Sans aucun doute s'agit-il de Paris. « Ceste ville », comme la désigne seulement Créqui, est en effet celle où l'on vient régler ses affaires ; où l'on préfère séjourner avant de partir en campagne ; qu'est sur le point de quitter Lesdiguières. Or on sait, d'après sa correspondance, que Lesdiguières (récemment nommé gouverneur de Picardie, où il s'est rendu à l'automne pour être installé dans ses fonctions et inspecter les fortifications) est à Compiègne le 16 juin 1624 ; qu'il quitte Paris pour revenir en Dauphiné au cours du mois de juillet. Toujours selon sa correspondance, il est à Vizille le 31 août, à Grenoble le 5 octobre, et le 21 octobre seulement, à Suze.

Gendre de Lesdiguières, Charles de Créqui est également apparenté à Maximilien de Béthune, duc de Sully (1559-1641), pair de France, par le mariage en 1609 de leurs enfants respectifs, Maximilien II de Béthune, marquis de Rosny (1588-1634), et Françoise de Créqui († 1656) – union dont est notamment né Maximilien François de Béthune (v. 1615-1662). Sully n'est plus, depuis 1611, le puissant surintendant des finances qu'il a été. Il vit retiré de la Cour, et est en butte à des difficultés de diverses natures, notamment familiales, son fils le marquis de Rosny se manifestant par son inconduite et son incompétence dans les charges que lui a obtenu son père. Il n'a cependant pas encore renoncé à jouer un rôle politique, et veille toujours aux intérêts des protestants. Il est difficile de déterminer à partir de cette seule lettre quelle est l'affaire qui l'implique et nécessite une concertation entre Pierre Arnauld (1580-1624), son ancien secrétaire, maréchal de France (6 mai 1621), maître de camp du régiment de Champagne (1622), constructeur et gouverneur du Fort-Louis devant La Rochelle, et Charles de Créqui ; une intervention de ce dernier auprès du roi ; et une manœuvre pour circonvenir quelque malveillance de « monsieur le marquis » (de Rosny, s'il s'agit d'une affaire familiale ? La Vieuville [voir ci-après], si les faits concernent la Couronne ?).

L'actualité de l'année 1624 est riche. Au plan intérieur, on assiste à la disgrâce du chancelier Nicolas Brulart de Sillery et de son fils, le marquis de Puisieux, en février ; à l'apogée consécutif et, à peine six mois plus tard (il est emprisonné au mois d'août pour prévarication), à la chute tout aussi retentissante du marquis Charles de La Vieuville, surintendant des finances ; à l'ascension et à l'entrée au Conseil du roi du cardinal de Richelieu. Au titre des relations extérieures, de longues négociations (de février à novembre) sont engagées avec l'Angleterre pour le mariage d'Henriette Marie, sœur du roi Louis XIII, avec le fils de Jacques I^{er} d'Angleterre,

le futur roi Charles I^{er} ; parallèlement des pourparlers avec des envoyés des Provinces-Unies aboutissent à un traité d'alliance contre l'Espagne, le 28 juillet 1624. Mais surtout, dès l'arrivée de Richelieu au Conseil du roi (29 mai 1624), la France change de politique au sujet de la Valteline.

La Valteline, ou haute vallée de l'Adda, était pour l'Espagne un axe précieux. Cheminant au sud du massif des Grisons, elle contrôlait la route de Milan – possession espagnole – à Vienne par le Tyrol, et celle de Milan aux Pays-Bas – également sous autorité espagnole – par Coire et la vallée du Rhin. Depuis le début du XVI^e siècle, les Ligues des Grisons, alliées des cantons Suisses, avaient conquis la vallée ; le passage de la plupart de ces Ligues à la Réforme avait tendu leurs rapports avec leurs sujets valtelins, restés catholiques. En juillet 1620, ces derniers s'étaient révoltés et avaient chassé les officiers des Grisons. Le gouverneur espagnol du Milanais avait soutenu la cause des insurgés, et les avait aidés à contrer la répression suisse. Les Français et les Vénitiens s'étaient inquiétés de cet avantage territorial des Espagnols, mais comme personne ne voulait en venir à une guerre, un accord conclu en 1622 avait laissé la garde de la vallée aux soldats pontificaux d'Urbain VIII, officiellement neutres, quoiqu'ultérieurement considérés par la France et ses alliés comme favorables aux Espagnols. Après deux années de *statu quo*, des émissaires français auprès des cantons suisses, des Grisons, de la Savoie et de Venise, tous traditionnellement favorables à l'influence française, préparent au cours de l'été 1624 une intervention armée qui ne se réalisera qu'au mois de novembre : plusieurs milliers d'hommes recrutés en Suisse, conduits par le marquis de Cœuvres, occuperont alors la vallée et en chasseront les garnisons pontificales. Pour permettre au marquis de Cœuvres de se maintenir face à la contre-offensive attendue des Espagnols, une diversion en Piémont sera confiée à Lesdiguières, malgré ses 81 ans... Ce sont les prémices de ces manœuvres que laisse entrevoir la présente lettre.

En savoir plus

En attendant l'achèvement du travail biographique de C. Caix,

CAIX (Christophe), *La guerre et le goût : Charles de Créquy (v.1575-1638), deuxième duc de Lesdiguières, entre honneurs et patrimoines dynastiques*, thèse en préparation à l'université Grenoble Alpes, sous la direction de Stéphane Gal, depuis le 1^{er} septembre 2014

principales références bibliographiques utilisées :

Actes et correspondance du connétable de Lesdiguières, publiés sur les manuscrits originaux, par le comte L. A. Douglas et J. Roman, Grenoble, E. Allier, 1878-1884, 3 vol.

[Arch. dép. Isère, cote BIB_4°82/1-3 – en ligne : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb341014562>

LA ROQUE (Louis de), *Catalogue historique des généraux français, connétables, maréchaux de France, lieutenants généraux, maréchaux de camp. Connétables et maréchaux de France depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, A. Desaide, 1896-1902

[en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k81465j>

CHEVALLIER (Pierre), *Louis XIII*, Paris, Fayard, 1979

[Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, cote FGA.11796

BERCÉ (Yves-Marie), *La naissance dramatique de l'absolutisme (1598-1661)*, Paris, Seuil, 1992 (Nouvelle histoire de la France moderne, 3)

[Arch. dép. Isère, cote BIB_E1090

BARBICHE (Bernard) et DAINVILLE-BARBICHE (Sécolène de), *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997

[Bibliothèque Kateb Yacine, cote 944.031 SUL

GAL (Stéphane), *Lesdiguières, Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007 (coll. « La Pierre et l'Écrit »)

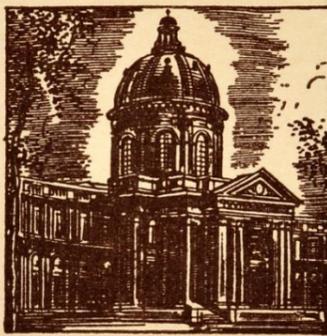
[Arch. dép. Isère, cote BIB_8°5068

Céqui

1J 1396.

Autographes
&
Documents Historiques

ARCHIVES
DE



Cabinet Henri Saffroy, 3, Quai Malaquais, Paris-VI

1 J 1396

1624.

Mon sieur

Vous me faictes trop d'honneur de croire que Je vaille
 quelque chose, Vous pouvez estre trompé en l'estime
 de mes forces, mais vous ne le serés jamais
 en celle de mon affection passionnée à vostre service
 J'ay parlé au Roy suyvnt se que nous avons
 accordé ensemble Monsieur Arnault et moy, et vous
 puis assurer que Je n'ay eu aucune peine à luy
 persuader que les choses ausquelles nous vous
 convions de venir donner remede ne soient
 très pernicieuses, et à tirer parole de luy qu'il
 ne favorisera jamais Monsieur le Marquis
 contre vous sur se subject. Il n'y a de se costé là
 rien à craindre, et tout bien et tout advantage
 à esperer de vostre venue en ceste ville. Vous
 n'y treuverés plus Monsieur le Connestable le Roy
 se fait partir le 25^e pour aller mettre sus
 pieds l'armée qui est destinée pour l'Italie ou
 pour les Grisons. Je suis envoyé sous luy
 pour commander l'armée seul de tous Messieurs
 les Mareschaux de France. Mais Je vous promets
 de ne partir d'un mois, atendant l'honneur de
 vous voir et de vous obeir en tout se que vous
 me commanderés tant que l'armée demeurera
 en Bresse ou son Païs s'assembler. Je n'y suis point
 nécessaire et Je me tiendray très heureux

[SD]*

Monsieur,

Vous me faictes trop d'honneur de croire que je vaille
 quelque chose ; vous pouvés estre trompé en l'estime
 de mes forces, mais vous ne le serés jamais
 en celle de mon affection passionnée à vostre service.
 J'ay parlé au roy, suyvnt se que nous avons
 acordé ensemble monsieur Arnault et moy, et vous
 puis assurer que je n'ay eu aucune peine à luy
 persuader que les choses ausquelles nous vous
 convions de venir donner remede ne soient
 très pernicieuses, et à tirer parole de luy qu'il
 ne favorisera jamais monsieur le marquis
 contre vous sur se subject. Il n'y a de se costé là
 rien à craindre, et tout bien et tout advantage
 à esperer de vostre venue en ceste ville ; vous
 n'y treuverés plus monsieur le connestable, le roy
 le fait partir le 25^e pour aller mettre sus
 pieds l'armée qui est destinée pour l'Italie ou
 pour les Grisons. Je suis envoyé sous luy
 pour commander l'armée, seul de tous messieurs
 les mareschaux de France. Mais je vous promets
 de ne partir d'un mois, atendant l'honneur de
 vous voir et de vous obeir en tout se que vous
 me commanderés, tant que l'armée demeurera
 en Bresse où l'on va s'assembler. Je n'y suis point
 nécessaire et je me tiendray très heureux

* Sous toute réserve, « SD » pour « Soli Deo » [à Dieu seul] ?

de vous tesmoigner que je souhaite avec une extreme
impatience la reunion de nos maisons et que
je suis comme je doibs estre

ARCHIVES
DE
L'ISERE

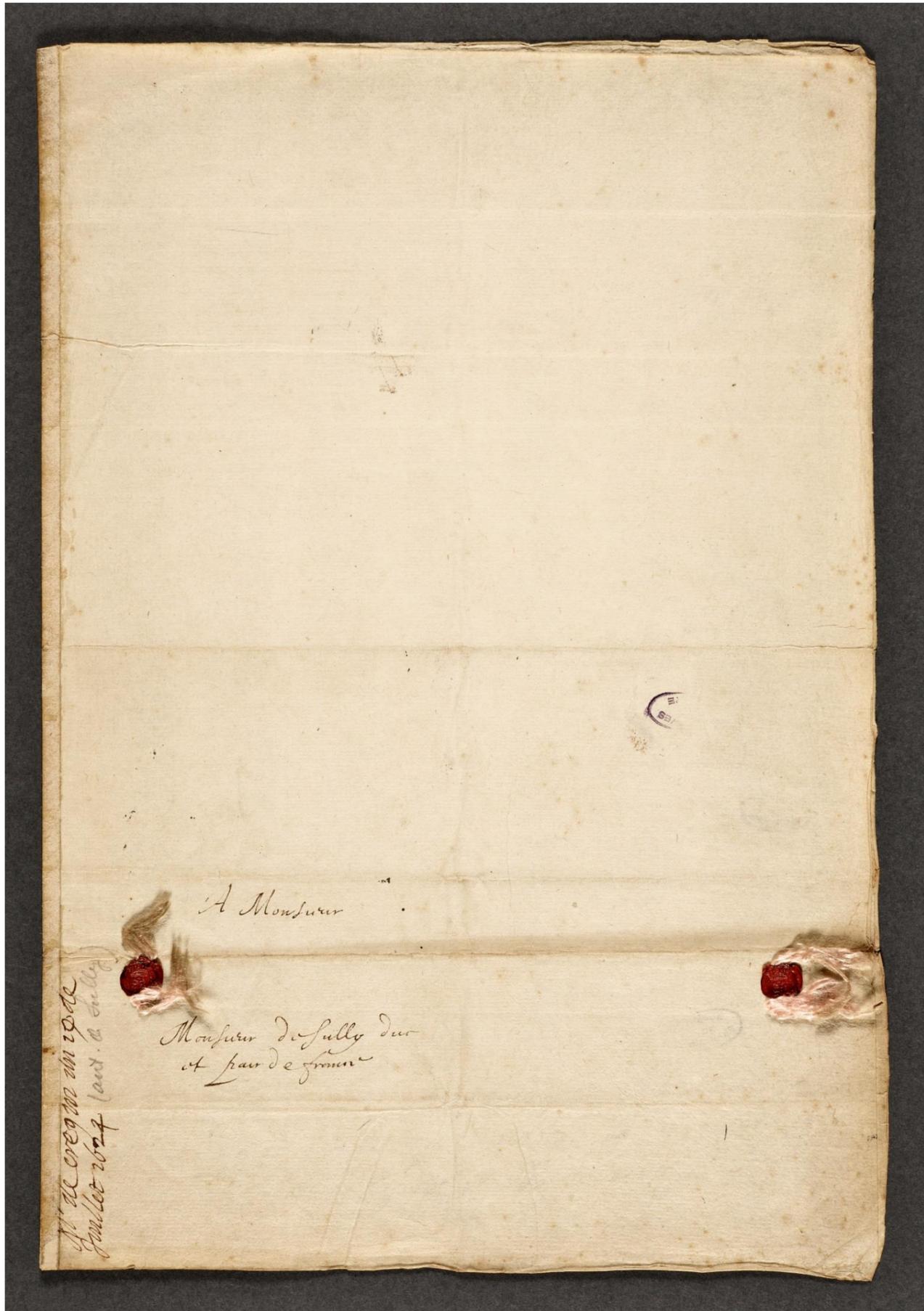
Monsieur

Vostre tres humble frere & tres fidelle
serviteur Crequy

de vous tesmoigner que je souhaite avec une extreme
impatience la reunion de nos maisons, et que
je suis, comme je doibs estre,

Monsieur,

Vostre tres humble frere et tres fidelle
serviteur, Crequy



adresse :

A Monsieur,
Monsieur de Sully, duc
et pair de France

mention de réception (perpendiculaire à l'adresse) :

Mr de Crequi, du 19 de
juillet 1624

En couleur, les erreurs de lecture ou écarts de transcription au regard des règles aujourd'hui admises et appliquées dans ce dossier.

1624
Monsieur,
Vous me faites trop d'honneur de croire que je
vaille quelque chose. Vous pourrez estre trompé en
l'estime de mes forces, mais vous ne le serez jamais
en celle de mon affection passionnée à votre service.
J'ai parlé au Roy, lui disant ce que nous avons accordé
ensemble, Monsieur Arnauld et moi, et vous puis
assurer que je n'ai eu aucune peine à lui persuader
que les choses, auxquelles nous vous convions de
venir donner remède, ne soient très pernicieuses.
Et à tirer parole de lui qu'il ne favorisera
jamais Monsieur le Marquis contre vous
sur ce sujet. Il n'y a de ce côté-là rien
à craindre. Et tout bien et tout avantage à
espérer de votre venue en cette ville. Vous n'y trouverez
plus, Monsieur le Connétable, le Roy. Il faut
partir le 25 pour aller mettre sur pied l'armée
qui est destinée pour l'Italie ou pour les Grisons.
Je suis envoyé sous lui pour commander l'armée,
seul de tous Messieurs les Maréchaux de France.
Mais je vous promets de ne partir d'un mois, attendant
l'honneur de vous voir et de vous obéir en tout ce
que vous me commanderez. Tant que l'armée

Demeurera en Bresse, où l'on l'a assemblée
je n'y suis point nécessaire; et je me tiendrai
très heureux de vous témoigner que je souhaite
avec une extrême impatience la réunion
de nos maisons; et que je suis comme
je dois être
Monsieur
Votre très humble frère et très fidèle
serviteur
Créqui
Notation autogr. de Sully :
N^o de Créqui du 20 de juillet 1624
N.B. — Le Connétable : il s'agit de Lesdiguières,
son beau-père

La présente transposition n'est proposée qu'à la fin de faciliter la lecture et la compréhension du texte. Elle ne se substitue pas à l'original. La modernisation porte systématiquement sur la graphie, et ponctuellement sur la syntaxe (reformulation de tournures ambiguës).

Monsieur,

Vous me faites trop d'honneur de croire que je vaille quelque chose ; vous pouvez être trompé dans votre appréciation de mes forces, mais vous ne le serez jamais dans celle de mon affection passionnée à votre service. J'ai parlé au roi, suivant ce que nous avons convenu ensemble monsieur Arnault et moi, et je peux vous assurer que je n'ai eu aucune peine à le persuader que les choses auxquelles nous vous invitons à venir donner remède sont très pernicieuses, et à obtenir de lui la promesse qu'il ne favorisera jamais monsieur le marquis contre vous sur ce sujet. Il n'y a de ce côté-là rien à craindre, et tout bien et tout avantage à espérer de votre venue en cette ville ; vous n'y trouverez plus monsieur le connétable, le roi le fait partir le 25 juillet pour aller mettre sur pieds l'armée qui est destinée à entrer en Italie ou dans les Grisons. Je suis envoyé sous ses ordres pour commander l'armée, seul de tous messieurs les maréchaux de France. Mais je vous promets de ne pas quitter Paris avant un mois, attendant l'honneur de vous y voir et de vous obéir en tout ce que vous me commanderez, tant que l'armée demeurera en Bresse, où l'on va la réunir. Je n'y suis point nécessaire et je serai très heureux de vous témoigner que je souhaite avec une extrême impatience la réunion de nos maisons, et que je suis, comme je dois l'être, Monsieur, votre très humble frère et très fidèle serviteur,

[signé :] Créquy

adresse :

À Monsieur, Monsieur de Sully, duc et pair de France

mention de réception :

de Monsieur de Créqui, du 19 juillet 1624



Arch. dép. Isère, cote 7 Fi 246 : « Charles, sire de Créqui, duc de Lesdiguières, pair de France, prince de Poix, / comte de Sault, Lieut(enan)t g(e)n(er)al du roy en Dauphiné (...). À Paris, chez Daret, avec privilège du roy, 1652 », portrait en médaillon accompagné des armes du duc et d'une notice biographique (gravure sur cuivre, 206 x 132 mm).